Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601998-20251128-2025044-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt cinq
le 28 novembre à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Marcelle BENEAT, William CRAFF, Erwan QUERE, Isabelle LE MOIGNE.

ABSENTS : Paul GRIJOL, Isabelle RIVOAL, Anthony ROLLAND.

PROCURATIONS : Vanessa LE LAMER donne procuration à Laurence LE BOZEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle LE MOIGNE est élue secrétaire de séance.

Délibération 2025/044 - CONCESSION CIMETIERE TARIFS 2026

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour les concessions au cimetière communal à compter du 1er janvier 2026 :

- **Concession simple pour 15 ans** **75 €**
- **Concession simple pour 30 ans** **150 €**
- **Concession simple pour 50 ans** **260 €**

Les personnes intéressées par une concession double s'acquitteront du prix de la concession simple multiplié par 2.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)